



LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'article R914-65 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés,

**ARRETE COLLECTIF PORTANT AVANCEMENT AU GRADE DE LA HORS CLASSE**

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** : les 98 maîtres contractuels titulaires du grade de la classe normale des professeurs certifiés dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe de l'échelle de rémunération des professeurs certifiés au titre de l'année 2025.

Nom	Nom pat	Prénom	Discipline
BOUDOU-ETHUIN	BOUDOU	DELPHINE	lettres modernes
BESNAINOU	BESNAINOU	SANDRINE	histoire et géographie
BILLOT	DUCOTTET	CHARLOTTE	sciences physiques et chimiques
LE GOFF	LARREYA	VERONIQUE	mathématiques
MULLER	MULLER	CORINNE	mathématiques
MARKOVIC	MARKOVIC	NADIA	arts plastiques
DUBOIS	DUBOIS	CHRISTINE	arts plastiques
MOLINA	MOLINA	PIERRE	sciences de la vie et de la terre
BAUDRY	BAUDRY	STEPHANE	sciences de la vie et de la terre
BENASTRE	BENASTRE	SOPHIE	documentation
MIRAMONT	MIRAMONT	SOPHIE	arts plastiques
AMOUROUX	AMOUROUX	CYRIL	arts plastiques
BRU	BRU	LAURENT	mathématiques
SAGE	SAGE	OLIVIER	histoire et géographie
MELIDONIAN	MELIDONIAN	CECILE	anglais
CHEIL	CHEIL	CHRISTELLE	histoire et géographie
MUNOZ	MUNOZ	VANESSA	arts plastiques
SORBS	SORBS	SOPHIE	espagnol
RUGGERI	GAP	SOPHIE	histoire et géographie
MARCILHAC	MARCILHAC	STEPHANIE	lettres modernes
THIROTTEL	THIROTTEL	JOELLE	technologie
MADRIERES FICHES	MADRIERES	CHRISTINE	anglais
MALOSSE	MALOSSE	DAVID	sciences de la vie et de la terre
GUILHEN	DUFFAUT	VANESSA	espagnol
SENET	SENET	FABIENNE	histoire et géographie
CASSAN	BARLIER	LAURE	anglais
JOUNY	JOUNY	FREDERIQUE	sciences de la vie et de la terre
LEBORGNE	LEBORGNE	FREDERIC	histoire et géographie
BEROT	BEROT	CELINE	espagnol
FORTANIER	FORTANIER	ISABELLE	anglais
DULOUT	DULOUT	CHRISTELLE	sciences physiques
GERBER	ADGNOT	CAROLINE	lettres modernes
BELMONTE	BELMONTE	LOETITIA	économie et gestion option communication, organisation et GRH



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Nom	Nom pat	Prénom	Discipline
GARCIA	GARCIA	THIERRY	histoire et géographie
MOLY	MAURICE	MARJORIE	lettres modernes
MAUPEU	MAUPEU	NATHALIE	anglais
LERY	LERY	CHRISTOPHE	mathématiques
BARTHE DE MONTMEJAN	DUPREY	CHARLOTTE	histoire et géographie
MAYNADIER	MAYNADIER	STEPHANE	mathématiques
LASTERLE	LASTERLE	CHRISTOPHE	histoire et géographie
LALANNE-TRECH	TRECH	NATHALIE	lettres modernes
CONRARDY	CONRARDY	ANNE-CECIL	espagnol
PETER	GUAY	MARIANNE	anglais
DAURIAC	LE RALLEC	LAETITIA	mathématiques
TORREJOS	TORREJOS	CELINE	biotechnologie : santé environnement
STIGLIANI	STIGLIANI	SOPHIE	sciences de la vie et de la terre
PELLOUX	PELLOUX	THIERRY	histoire et géographie
BOEMO	GRES	GERALDINE	mathématiques
TREILHOU	TREILHOU	SANDRINE	sciences physiques et chimiques
BORDABERRY	POUIJOL	LAURENCE	lettres modernes
ALBERT	MAMETZ	SANDRINE	espagnol
PARCELLIER	PARCELLIER	PASCALE	technologie
GONZALEZ	GONZALEZ	CLDE-EMMAN	économie et gestion option comptabilité et finance
RAYMOND	SIX	CAMILLE	économie et gestion option marketing
ALAUZE	RANDEYNES	MAGALI	lettres modernes
MONIN	MONIN	JULIEN	sciences physiques et chimiques
GARIMA	GARIMA	BENEDICTE	histoire et géographie
CASCALES PEREZ	CASCALES PEREZ	MONICA	espagnol
SOULET	SOULET	STEPHANE	histoire et géographie
CARRIER	SANCHEZ	VERONIQUE	documentation
MINOT	MINOT	CATHERINE	sciences physiques et chimiques
SANTIN	RUE	CHRISTINE	biotechnologie biochimie génie biologique
PAULHE	GALZIN	EMMANUELLE	lettres modernes
CAPELLE	CAPELLE	JULIE	histoire et géographie
BENQUET	BENQUET	STEPHANIE	lettres modernes
CASOLI	CASOLI	CEDRIC	espagnol
FONTES	VACARIE	MARIE PIER	sciences de la vie et de la terre
DESUMEUR	DUDOUIT	FABIENNE	sciences physiques et chimiques
RAYNAL	RAYNAL	LUDOVIC	mathématiques
PECH	LANDI	YOLANDE	mathématiques
PIERSON	PIERSON	ROMAIN	histoire et géographie
PELISSIER	PELISSIER	SYLVIE	anglais
GORLIN	GORLIN	SOPHIE	anglais
RASCLE	GOUDIN	HELENE	mathématiques
AYRAL	AYRAL	ELISABETH	mathématiques
GUBERNAT	GUBERNAT	SYLVIE	documentation
THIERS	THIERS	VALERIE	histoire et géographie
SIREIX	LACAZE	BEATRICE	sciences économiques et sociales
RODRIGUEZ	RODRIGUEZ	SONIA	espagnol



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Nom	Nom pat	Prénom	Discipline
DUBOY	DUBOY	ANTHONY	éducation musicale et chant choral
CARCENAC	DALBIN	ELISABETH	anglais
SECRET	BERGER	BEATRICE	économie et gestion option comptabilité et finance
DAGAULT-REVEL	DAGAULT	VIRGINIE	arts appliqués
VERDIER	VERDIER	JEAN-MARC	anglais
MAJOREL	MAJOREL	CELINE	sciences physiques et chimiques
MUNIER	MUNIER	CLAIRE	lettres modernes
DELON	GOURC	SOPHIE	anglais
NEGRIE	NEGRIE	SEBASTIEN	sciences physiques
CAZAGOU	COMBELLE	CHRISTINE	mathématiques
BRUN	BESNARD	PASCALE	anglais
BADOUARD	JANCENELLE	KARINE	lettres modernes
GRES	GRES	NATHALIE	mathématiques
AMAT	AMAT	ANGELIQUE	lettres classiques
CASTEX	CASTEX	SARA	sciences physiques
AUDENAERT	ALBERT	MARIE	lettres modernes
DEVERREWAERE	LE BIDEAU	CHRISTELLE	mathématiques
COURTIAL	COURTIAL	ISABELLE	lettres modernes
PATRIER	PATRIER	PASCAL	mathématiques

**Article 2 :** le présent arrêté est publié sur le site académique et affiché dans les locaux du rectorat pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait à Toulouse, le 25 août 2025

Pour le Recteur et par délégation,  
Pour le Secrétaire Général empêché,  
Le Directeur de l'enseignement privé,

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois \* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite - c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision - vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois \* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique «télérecours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

\* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.